

2 BIS QUAI DU LANGOUYROU
48300 LANGOGNE

Téléphone : 04.66.69.05.60

Télécopie : 04.66.69.30.76

Site : www.vasse-langogne.notaires.fr

Courriel : odilon.vasse@notaires.fr

Paielement par carte bancaire accepté

Etude ouverte du lundi au vendredi

Horaires d'ouverture :

8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Le samedi sur rendez-vous

Rendez-vous à domicile possible

Ecrire plutôt qu'appeler

**Tout écrit ne mentionnant pas nos
références pourra rester sans réponse.**

CONVENTION D'HONORAIRES

Entre les soussignés :

Etude de Maître Odilon VASSE, Notaire à LANGOGNE (Lozère), 2 Bis Quai du Langouyrou.

D'une part

Et

Est établie la convention d'honoraires suivante en application des dispositions du troisième alinéa de l'article L 444-1 du Code de commerce.

Article L444-1 du Code de Commerce

Alinéa 1 *Sont régis par le présent titre les tarifs réglementés applicables aux prestations des commissaires-priseurs judiciaires, des greffiers de tribunal de commerce, des huissiers de justice, des administrateurs judiciaires, des mandataires judiciaires et des notaires (...)*

Alinéa 3 *Sauf disposition contraire, les prestations que les professionnels mentionnés au premier alinéa du présent article accomplissent en concurrence avec celles, non soumises à un tarif, d'autres professionnels ne sont pas soumises à un tarif réglementé. Les honoraires rémunérant ces prestations tiennent compte, selon les usages, de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par les professionnels concernés, de leur notoriété et des diligences de ceux-ci. Les professionnels concernés concluent par écrit avec leur client une convention d'honoraires, qui précise, notamment, le montant ou le mode de détermination des honoraires couvrant les diligences prévisibles, ainsi que les divers frais et débours envisagés.*

Art. R. 444-2 du Code de commerce

- Pour l'application du présent titre, sont retenues les définitions suivantes :

« 1er "Tarif" : ensemble des éléments permettant la détermination du montant des émoluments et des remboursements forfaitaires dus aux professionnels mentionnés au premier alinéa de l'article L. 444-1 au titre de leurs prestations soumises à une régulation ;

Article 1 Objet de la mission

Confier à l'office notarial, qui l'accepte, la constitution du dossier

IBAN : FR06 4003 1000 0100 0017 1161 U83

Toute personne physique ou morale a le libre choix de son notaire.

Compétence Nationale.

Et au titre de cette mission Autoriser de solliciter auprès de l'association ATGTSM, géomètres experts, situés à CAVAILLON (84300), 821, avenue de Cheval Blanc, impasse Georges Braque, tout document d'urbanisme relatif au dossier susvisé afin d'obtenir un traitement dans les meilleurs délais avec une plus grande sécurité juridique

Article 2 Fixation de l'honoraire attaché à la mission

D'un commun accord, il sera facturé les débours en sus concernant les factures du géomètre expert sollicité.

Article 3 Périmètre de l'honoraire

Les débours seront acquittés en sus auprès du greffe chambre des métiers ou du commerce, journaux locaux ou autres journaux d'annonces légales.

Ces débours et frais devront être directement payés par le client dès la présentation de la facture par l'office notarial.

Tout honoraire d'un conseil spécialisé auquel aurait recours l'office notarial sera à la charge de ce dernier ce qui est expressément accepté.

Article 5 Exigibilité de l'honoraire

L'honoraire, en ce compris l'acompte, ne sera définitivement acquis par l'office notarial qu'en cas de réalisation de la mission, sauf si la non réalisation est due au client lui-même.

Le défaut de règlement d'un seul des frais liés aux débours où à la fiscalité entraînera la fin de la mission et les honoraires ci-dessus fixés seront immédiatement exigibles.

Article 6 Dispense d'enregistrement

Les parties se dispensent réciproquement de faire enregistrer la présente convention.

Fait à _____ ,
le _____ , en autant d'originaux que de parties.

Signature des parties précédées de la mention "Lu et approuvé"

Le client

L'office notarial